

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 65/85/SPCG fixant le nombre d'élèves maîtres admis en section enseignement du Lycée

n° 65/85/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 mai 1965

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1965

Date du numéro
1 juillet 1965

TEXTE INTÉGRAL

Le nombre d'élèves-maîtres à admettre en section «Enseignement» du lycée de Djibouti, à compter du 1er janvier 1965, est fixé à six.